## RECTORAT DE LILLE Département des Examens et Concours DEC 3.1

FICHE D'INSCRIPTION au
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE
FORMATEUR ACADEMIQUE

Tél: 03.28.37.16.37

Session 2025-2026

Textes de ré	éférences	
- Décret n°2015-884 du 20 juillet 2015 - Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 - Arrêté ministériel du 20 juillet 2015 - Circulaire N°2015-110 du 21 juillet 2015 parue au B0	D n°30 dւ	ı 23 juillet 2015
Je soussigné(e), demande mon inscription au C.A.F.F.A. (cocl	ner les case	es concernées)
NOM de naissance :	<b>NO</b> l	M marital :
Prénoms : Date et lieu de naissance :		
Adresse personnelle :	т41.	
Courriel :		
Établissement :  DATE DE TITULARISATION (ou CDI) :  Fonction(s) remplie(s) sur ce poste :		
Merci de remplir uniquement la rubriqu	ie « admi	ssibilité » ou « admission » :
ADMISSI	BILITE	E
CHAMP PROFI		
☐ ENSEIGNEMENT ☐ TITULAIRE		CONTRACTUEL en CDI
☐ EDUCATION ET VIE SCOLAIRE ☐ TITULAIRE	_	CONTRACTUEL en CDI
DEMANDE DE DISPENSE DE L'EPR Article 6 du Décret N° 2015-885 du 20 j		12.12

Sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité pour l'obtention du CAFFA les personnels enseignants et d'éducation confirmés dans les fonctions de formateur d'enseignants du second degré et de formateur de CPE, sans discontinuer pendant trois années à la date de prise d'effet du décret et proposés par le recteur d'académie et les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré exerçant la fonction de CPD-EPS auprès des DASEN.

#### **ADMISSION**

Vot	re situation: (joindre les documents justificatifs)
	PRECEDEMMENT ADMISSIBLE

### **EPREUVE D'ADMISSIBILITE - 2026**

Cette épreuve consiste en un entretien de 45 minutes (15 minutes d'exposé et 30 minutes d'échange) avec le jury.

L'entretien s'appuie sur un dossier fourni par le candidat lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique).

Ce dossier comportera les 3 dernières notations administratives et le dernier rapport d'inspection.

La page de garde est à télécharger à l'adresse suivante : <u>http://www1.ac-lille.fr/</u>

Onglet: Concours/métiers/RH, rubrique: « certifications »

Le candidat déclaré admissible entre dans un cursus de certification accompagné, dans le cadre du plan académique de formation.

Le bénéfice de l'admissibilité est valable pour deux nouvelles sessions (consécutives ou non), dans la limite de quatre années consécutives, à compter de la fin de la session de l'admissibilité.

# <u>EPREUVES D'ADMISSION – 2026 (en cas de report ou précédemment admissible) ou à partir de 2026</u>:

### I) EPREUVE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (au choix du candidat) suivie d'un entretien :

- Analyse de séance d'enseignement dans le cadre du tutorat ou
  - Animation d'une action de formation

### II) SOUTENANCE DE MEMOIRE PROFESSIONNEL

Le mémoire professionnel (20 à 30 pages, hors annexes) consiste en un travail de réflexion, s'appuyant sur l'expérience professionnelle et traitant d'une problématique d'accompagnement ou de formation (durée 45 minutes, dont 30 minutes d'entretien).

## **PIECES A JOINDRE**

- Arrêté de Titularisation (1) ou Contrat à Durée Indéterminée.
- État des services établi dans l'ordre chronologique avec début et fin de fonction pour chaque poste occupé en précisant la quotité de service. L'état des services est disponible sur I-prof.

A le (Signature du candidat)